

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article549>

La Déclaration de Bordeaux Déclaration de l'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs



- edito, la Une -
Publication date: jeudi 7 octobre 2010

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Une idée fausse couramment répandue affirme qu'à cause du consumérisme, la jeunesse n'a plus aujourd'hui de valeurs éthiques ni philosophiques et donc qu'elle a besoin de formes extérieures de spiritualité et de préceptes moraux, en d'autres termes que la jeunesse de nos jours a besoin de religion. En tant que libres-penseurs nous voudrions affirmer notre désaccord avec ce point de vue unilatéral. Comme la jeunesse de toutes les époques précédentes, c'est à la liberté individuelle que nous aspirons, surtout la liberté de pensée.

La liberté n'est pas le privilège d'un groupe en particulier mais un droit naturel pour chaque être humain, sans considération de revenus, de nationalité ou d'obédience. Cependant, bien que la liberté soit un droit humain inné, la plupart des gens sont opprimés sous bien des formes. C'est pourquoi il faut se battre pour la liberté et pour qu'elle soit maintenue sous la forme d'une loi positive dans tous les États du monde. Si l'on ne sauvegarde pas la liberté, ce que nous considérons comme l'humanité s'égarera simplement dans différentes formes d'esclavage, y compris l'asservissement de la pensée rationnelle. Par nos actions nous voudrions rappeler au monde qu'il faut lutter pour cette liberté et qu'elle ne s'acquière pas sans effort.

La liberté de conscience est un des premiers aspects de la liberté. Elle est de plus inséparable de la liberté d'expression et de la liberté de religion. Elle ne peut être garantie que si les religions restent dans la sphère privée. Pas de reconnaissance officielle des Églises, pas de financement public du clergé et des activités religieuses !

Ainsi, un État dans lequel la séparation des religions et de l'État n'est pas accomplie est un État dans lequel la liberté de conscience n'existe pas ou bien n'est pas complètement effective. Seul un État complètement laïque respecte vraiment et préserve la liberté de conscience de ses citoyens. Sans séparation des religions et de l'État, un des droits humains les plus fondamentaux n'est pas appliqué. Et si une telle situation se produit, nous ne pouvons pas considérer ce pays particulier comme une vraie démocratie.

Les associations de libres-penseurs ne sont pas et ne doivent pas être prises pour des Églises de l'athéisme. Pour nous libres-penseurs, il serait inacceptable de réclamer les mêmes privilèges antidémocratiques que les religions soutenues par l'État et de violer ainsi la liberté même pour laquelle nous nous battons. Par conséquent, tolérer l'existence de religions officielles, établies par l'État ou subventionnées seulement pour s'assurer que des organisations athées et agnostiques puissent aussi bénéficier d'une reconnaissance et de subventions publiques va à l'encontre des principes des organisations de libres-penseurs. L'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs dénonce et rejette officiellement de telles pratiques, qui sont un obstacle important sur la voie de la séparation complète des religions et de l'État, objectif premier de l'Assemblée.

L'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs voudrait clarifier le fait qu'elle n'est pas un parti politique et qu'elle est indépendante de telles organisations quelles qu'elles soient ; notre combat est pour la population humaine entière, pas des groupes ou individus particuliers.

En tant que libres-penseurs et dévoués à l'émancipation humaine, nous voulons aussi affirmer que la liberté de conscience et le droit d'avoir un État laïque sont communs à tous les êtres humains sur la planète quelles que soient leur nationalité et les frontières de leurs États ; notre combat doit donc être international pour bénéficier à l'humanité dans son ensemble.

L'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs voudrait faire remarquer que le combat pour la séparation des religions et des États dans le monde entier est un devoir d'une extrême importance pour ceux qui ont à cœur de préserver et développer les droits humains et les idéaux de la liberté.

Nous voudrions rappeler que la séparation des religions et de l'État a une longue et belle tradition. La première loi

La Déclaration de Bordeaux Déclaration de l'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs

connue a été adoptée en 1789 par les États-Unis d'Amérique, qui l'ont incluse dans le premier amendement de leur Constitution en 1791. Une loi semblable a aussi été adoptée au Mexique en 1859. Elle a été obtenue en France en 1905 après deux tentatives précédentes, qui se sont produites en 1795 pendant la Révolution française et en 1871 pendant la Commune de Paris.

La loi française du 9 décembre 1905 est utilisée comme une référence par les laïques dans le monde entier, mais l'histoire de la liberté de conscience ne s'est pas arrêtée là, la seconde République espagnole l'a par exemple proclamée en 1931, avant d'être anéantie par le régime franquiste, comme bien d'autres pays à travers le monde.

Ce mouvement de libération s'est poursuivi après la Seconde Guerre Mondiale. La Corée du Sud et le Japon ont tout deux inclus la séparation des religions et de l'État dans les articles 19 et 20 de leurs Constitutions. La Constitution portugaise de 1976 a établi la séparation des Églises et de l'État mais, en contradiction avec celle-ci, le Concordat avec l'Église catholique a été prorogé en 2004.

Le processus de séparation des religions et des États se poursuit toujours. En 2008, le Népal a aboli la monarchie et adopté une Constitution qui stipule : *"Le Népal est un État indépendant, indivisible, souverain, laïque, inclusif et pleinement démocratique."* La Bolivie a adopté par référendum, avec plus de 60% de votes favorables, une nouvelle constitution démocratique, laïque et sociale. En Janvier 2010, la nouvelle Constitution de l'Angola a proclamé en son article 10 la séparation des religions et de l'État. En Février 2010 les députés mexicains ont voté une réforme pour préserver la nature laïque de l'État Mexicain en l'article 40 de sa Constitution.

Le 26 Avril 2010, les citoyens de Berlin ont fait échouer la campagne Pro-Reli. Diverses organisations de jeunesse et des associations laïques ont créé une union pour la séparation de l'Église et de l'État au Luxembourg, où d'après un récent sondage ILRES, 61% des citoyens y sont favorables. Dans la Fédération de Russie, l'Institut Liberté de Conscience, le Groupe Helsinki de Moscou et d'autres organisations se battent pour protéger la laïcité de cet État menacée par des procès iniques et par le gouvernement sous la pression des fanatiques religieux. En 2009 une Marche athée a eu lieu à Cracovie, ce qui prouve que la résistance existe aussi dans ce pays durement frappé par le cléricanisme.

En accord avec l'aspiration universelle à la liberté, l'Association internationale des Jeunes Libres-Penseurs affirme sa volonté de promouvoir la séparation des religions et de l'État dans le monde entier, de la défendre où elle est menacée et de la conquérir là où elle n'existe pas encore.

Elle affirme que la séparation des religions et de l'enseignement public est nécessaire pour préserver la liberté. Il ne doit y avoir aucun cours de religion dans les écoles publiques, ni de facultés de théologie dans les universités publiques, ni aucune forme d'enseignement religieux financé avec des fonds publics. La liberté de conscience des élèves et leur droit de faire leurs propres choix doivent être protégés. Le droit des parents de donner à leurs enfants une éducation en accord avec leurs convictions, qu'elles soient ou non religieuses, doit aussi être respecté. Quand un État préconise et entretient un enseignement gratuit et public, il ne doit pas le faire en contradiction avec les droits mentionnés précédemment.

Pour acquérir la liberté de conscience et pour établir la séparation des religions et des États dans le monde entier, les libres-penseurs ne peuvent agir sans un plan d'action commun, ils doivent donc s'unir. C'est pourquoi l'Assemblée Internationale des Jeunes Libres-Penseurs approuve et encourage la création d'une fédération internationale des organisations de libres-penseurs proposée par le Comité International de Liaison des Athées et des Libres-Penseurs (CILALP).

L'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs invite les organisations de Libre Pensée et les

La Déclaration de Bordeaux Déclaration de l'Assemblée internationale des Jeunes Libres-Penseurs

libres-penseurs de tous les pays à répondre à l'appel pour une Association Internationale de la Libre Pensée et à envoyer des délégués au Congrès d'Oslo en Août 2011.

**Libres-penseurs de tous les pays, unissez-vous !
Vive la liberté de conscience dans tous les pays !
Vive l'Association Internationale de la Libre Pensée !**

Artigues-près-Bordeaux, le 9 Juillet 2010.

Charles Allain, Fédération Nationale de la Libre Pensée, France
Hansi Brémond, Fédération Nationale de la Libre Pensée, France
Mateusz Burzawa, Stowarzyszenie MBodzi Wolnomy[liciele, Kraków, Polska
Coralie Charry, Fédération Nationale de la Libre Pensée, France
Arthur Joyeux, Fédération Nationale de la Libre Pensée, France
Lino Klevesath, Bündnis für Laizismus, Deutschland
Andrzej Aawecki, Stowarzyszenie MBodzi Wolnomy[liciele, Kraków, Polska
Adrien Leclerc, Fédération Nationale de la Libre Pensée, France
André Sankari, Towarzystwo Humanistyczne, Warszawa, Polska
Sven Wortmann, Bündnis für Laizismus, Deutschland
==0 5@4520 (Anna Zherdeva), >A:>2A:0O %5;LA8=:A:0O @C??0, >AA8O (Moscow Helsinki Group, Russia)